

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 14.02.2023

Date d'affichage : 24.02.2023

**Nombre de**

**Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 08

Volants : 08

Le vingt et un février de l'an deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

**Etaient présents :** BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, AMBLARD Gilles, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila

**Etaient excusés :** CLAUZIER Manon

**Etaient absents :** SABOT Nicolas, GAT Nicolas

**Secrétaire de Séance :** BENLIAN Lydie

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien VERNET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 21/02/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**FONCTIONNEMENT :**

- Un excédent de fonctionnement de :	102 810.73
- Un excédent reporté de :	118 563.49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	221 374.22

**INVESTISSEMENT :**

- Un excédent d'investissement de :	96 178.64
- Un déficit des restes à réaliser de :	44 101.45
Soit un excédent de financement de :	52 077.19

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	221 374.22
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	-
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	221 374.22

- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	96 178.64
--	-----------

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Sébastien VERNET



La Secrétaire de  
séance,  
Lydie BENLIAN